N° 114.

ESSAI

SUR LES AVANTAGES

DE L'ALLAITEMENT MATERNEL;

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 3 juillet 1832, pour obtenir le grade de Docteur en médecine;

PAR CHARLES-FRANÇOIS LECONTE, de Condé-sur-Noireau,

Département du Calvados;

Bachelier ès-lettres; Bachelier ès-sciences.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n°. 13.

1832.

FACULTE DE MEDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. ORFILA, Doyen.	MM.
Anatomie	CRUVEILHIER.
Physiologie	BÉRARD, *Suppléant.*
Chimie médicale	ORFILA.
Physique médicale	PELLETAN.
Histoire naturelle médicale	RICHARD, *Examinateur.*
Pharmacologie	DEYEUX.
Hygiène	DES GENETTES, *Président.*
Pathologie chirurgicale	MARJOLIN, *Examinateur.* JULES CLOQUET, *Examinateur.*
Pathologie médicale	DUMÉRIL. ANDRAL.
Pathologie et thérapeutique générales	BROUSSAIS.
Opérations et appareils	RICHERAND.
Thérapeutigue et matière médicale	ALIBERT.
Médecine légale	ADELON.
Accouchemens, maladies des femmes en couches et des enfans nouveau-nés	MOREAU.
Clinique médicale	FOUQUIER. BOUILLAUD. CHOMEL.
Clinique chirurgicale	BOYER. DUBOIS. DUPUYTREN. ROUX.
Clinique d'accouchemens	.....

Professeurs honoraires.

MM. DE JUSSIEU, LALLEMENT.

Agrégés en exercice.

MM.	MM.
Baudelocque.	Gerdy.
Bayle.	Gibert, *Examinateur.*
Blandin.	Hatin, *Suppléant.*
Bouvier.	Lisfranc.
Briquet.	Martin Solon.
Brongniart.	Piorry.
Cottereau.	Rochoux.
Devergie.	Sandras.
Dubled, *Examinateur.*	Trousseau.
Dubois.	Velpeau.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, qu'elle n'entend leur donner ni approbation, ni improbation.

A LA MÉMOIRE

DE MON PÈRE.

A MA MÈRE.

A MES FRÈRES ET A MA SŒUR.

C.-F. LECONTE.

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/essaisurlesavant0004vari

AVANT-PROPOS.

Cette question ayant été traitée par les plus grands philosophes et les médecins les plus distingués, je n'ai pas sans doute la téméraire prétention de m'élever, dans ce faible opuscule, à la hauteur des travaux de ces grands maîtres; mais je me trouve dans la nécessité d'écrire pour satisfaire à un devoir, il me faut payer mon tribut académique, mon ambition se borne à remplir l'obligation qui m'est imposée. Puisse cette considération me concilier l'indulgence de la Faculté justement célèbre à laquelle cet essai doit être soumis ! puissent mes juges et mes lecteurs suivre le précepte exprimé dans ces vers d'Ovide :

Da veniam scriptis, quorum non gloria nobis
Causa, sed officium fuit.

Je dois dire aussi, avant de commencer, que je ne veux nullement accuser les sentimens des mères qui ne nourrissent pas; je sais que beaucoup d'entre elles, cédant à des préjugés trop répandus, ne se séparent qu'avec peine du nouvel

être auquel elles viennent de donner le jour. Quelques-unes cependant se dispensent trop légèrement, peut-être, de ce devoir. On ne saurait trop faire remarquer aux unes et aux autres l'importance de l'allaitement maternel, et les bienfaits qui en résultent pour elles et pour leurs enfans. C'est ce que je vais essayer de prouver dans cette dissertation; mais comme il est des circonstances qui peuvent contre-indiquer l'allaitement maternel, j'aurai soin de les signaler.

ESSAI

SUR LES AVANTAGES

DE L'ALLAITEMENT MATERNEL.

A peine l'enfant a-t-il vu le jour, qu'il annonce par ses cris sa faiblesse et ses besoins; il réclame de sa mère des soins et des secours. « L'homme en naissant est une image de misère et de douleur; il est « dans les premiers temps plus faible qu'aucun des animaux; sa vie « paraît devoir finir à chaque instant; il ne peut se soutenir ni se « mouvoir; à peine a-t-il la force nécessaire pour exister et pour an- « noncer par ses gémissemens les souffrances qu'il éprouve, comme « si la nature voulait l'avertir qu'il est fait pour souffrir, et qu'il ne « vient prendre place dans l'espèce humaine que pour en partager les « infirmités et les peines. » (*Buffon.*)

Ainsi les liens qui unissent la mère à l'enfant sont loin d'être rompus au moment de la naissance; leurs rapports, pour être moins intimes, n'en sont pas moins indispensables. La femme, après avoir mis un enfant au jour, n'a rempli sa tâche qu'à demi; là ne se bornent point les devoirs sacrés de la maternité, elle doit encore assurer la frêle existence de cet être si délicat, en lui accordant la nourriture

qui lui convient le mieux, ce lait que la nature sage et prévoyante a su préparer pour lui. La véritable mère est celle qui nourrit.

Quæ lactat mater magis quàm quæ genuit.
PHÈDRE.

La femme elle-même trouvera dans la nourriture qu'elle donnera à son enfant le préservatif de plusieurs maladies. Un intérêt commun devrait donc l'engager à mettre ce complément à sa maternité, quand même sa tendresse ne lui en eût pas prescrit la loi.

Les avantages de l'allaitement maternel ont été reconnus par les peuples les plus anciens, par les habitans de toutes les contrées. Si nous consultions l'histoire, nous verrions les poètes en chanter les douceurs, les naturalistes et les philosophes en démontrer l'importance et l'utilité, les médecins en conseiller l'usage, les législateurs en faire une loi. Les lois de Lycurgue défendaient aux Lacédémoniennes de livrer leurs enfans à des mains étrangères; Démosthènes rapporte que de son temps une femme ayant été accusée d'avoir allaité un enfant qui n'était pas le sien, ne put se soustraire à la rigueur des lois qu'en alléguant sa pauvreté pour excuse. Mais cette loi même existe dans la nature, et jamais les animaux ne s'en écartent.

L'usage des nourrices ne devint commun chez les Romains que vers la fin de la république, alors que le luxe, les plaisirs et la mollesse eurent corrompu les mœurs de ce peuple. Aussi César se moqua des dames de son temps, qui portaient sur leur sein des chiens ou des singes au lieu de leurs nourrissons. Juvénal employa aussi contre elles les traits de la satire.

La vertueuse reine Blanche, mère de saint Louis, nous offre un exemple bien différent; elle ne voulut devoir qu'à elle seule le glorieux honneur d'avoir élevé et nourri de son propre lait celui qui sut joindre à l'éclat du diadême l'éclat des plus éminentes vertus. Jalouse du beau titre de mère, elle ne voulut le partager avec personne; la tendresse de son cœur en eût été blessée.

Mais à quoi bon rechercher des exemples dans l'histoire? ne suffit-

il pas, pour être convaincu du vœu de la nature, de considérer ces organes qu'elle a donnés à la femme, non comme un simple objet d'agrément, mais pour une destination plus noble, celle d'être employés au soutien de la vie du nouveau-né, et qui, après l'accouchement, se remplissent de cette douce liqueur qui lui est destinée?

Rien, en effet, ne prouve mieux l'intention de la nature que les phénomènes qui précèdent et qui suivent l'accouchement. Tout se dispose pour préparer à l'enfant une nourriture qui puisse lui convenir.

Quelques mois avant l'accouchement, les seins s'élèvent, se gonflent, et cette tuméfaction va en augmentant à mesure que la grossesse avance. Il y a un tel rapport entre ces organes et la matrice, que si les seins deviennent flasques et s'affaissent, on doit s'attendre à un avortement. Le père de la médecine avait bien remarqué ce fait, quand il a dit dans un de ses aphorismes : *Mulieri in utero gerenti si mammæ ex improviso graciles fiant, abortit.*

Bientôt ils laissent suinter un liquide séreux, mais peu abondant. Ce n'est guère qu'après l'accouchement que ces phénomènes sont bien remarquables. Aussitôt que la mère est délivrée de son fruit, il se fait une révolution dans le cours de ses humeurs : le sang, qui jusqu'alors s'était porté sur l'utérus, change tout à coup de direction et se porte vers les mamelles. C'est alors qu'elles prennent un développement plus grand et plus rapide, et que la sécrétion du lait se fait d'une manière plus active.

Les mamelles deviennent donc, après l'accouchement, un centre de fluxion, et attirent à elles les fluides qui, pendant la grossesse, s'étaient portés sur l'utérus. Ces phénomènes ne contribuent pas peu à ramener ce dernier organe à son état primitif. On peut se convaincre de la vérité de cette théorie, en considérant qu'une cause d'irritation trop forte, fixée sur l'utérus, empêche cette révulsion salutaire. Ainsi, dans la métrite, dans la péritonite puerpérale, les seins restent affaissés ou le deviennent après avoir été déjà gonflés par le lait, et cet état indique au praticien que le siége de la fluxion a en-

core lieu sur des organes que, dans l'ordre naturel, elle devrait avoir abandonnés. Le stimulus procuré par la succion de l'enfant, en établissant un centre de vitalité plus grande sur l'organe mammaire après l'accouchement, contribuera donc beaucoup à maintenir les phénomènes vitaux dans la marche qu'ils doivent suivre.

Si la mère résiste au vœu si prononcé de la nature, elle s'expose à une foule de maux ; car, en s'écartant de la nature, on ne trouve de toutes parts qu'erreurs et dangers, ainsi que l'a dit Cicéron : *Extra naturam error undiquè et damnum.*

Quelques femmes, guidées par les vues secrètes d'une frivole coquetterie, se refusent à nourrir leurs enfans, parce qu'elles prétendent que cette fonction flétrit les seins, et détruit ainsi l'un des principaux élémens des grâces et de la beauté. Le motif qui les en détourne devrait au contraire les porter à s'acquitter de ce devoir ; car il est prouvé par l'expérience journalière que la suppression forcée du lait flétrit plus les seins que l'allaitement. Les Géorgiennes, qui passent pour les plus belles femmes de l'univers, dont les voyageurs ne parlent qu'avec enthousiasme, ne savent pas ce que c'est que de faire sucer à leurs enfans le lait d'une étrangère ; elles les allaitent tous, et n'en conservent pas moins jusqu'à un âge avancé la fraîcheur et l'éclat séduisant de ces formes que la nature s'est plu à leur donner.

Si la femme ne nourrit pas, les seins se distendent de plus en plus, et cette accumulation du lait peut amener à sa suite des inflammations, des abcès et des crevasses très-douloureuses. J'ai vu, dans une des salles de M. *Dupuytren*, une femme qui avait eu sept enfans qu'elle avait nourris ; elle en eut un huitième qu'elle ne nourrit pas : alors les seins s'engorgèrent, et il se forma une multitude de petits abcès ; il en survint également une très-grande quantité sur diverses parties du corps. Ne peut-on pas penser que cette couche eût été aussi heureuse que les précédentes si cette femme eût allaité son huitième enfant, comme elle l'avait fait pour les autres.

Quelquefois il paraît s'être opéré une résolution ; seulement il reste

un point dur, indolent, auquel on ne fait que peu ou point d'attention, mais qui, vers l'époque critique, pourra se développer avec rapidité, dégénérer et former le noyau d'un cancer.

Si, au contraire, les fluides accumulés dans les mamelles sont repris par les absorbans, ils causeront une pléthore générale, qui peut favoriser le développement d'une irritation sur un organe quelconque, et produire ainsi des maladies plus ou moins graves suivant l'importance du viscère affecté. Connues sous le nom de *laiteuses*, ces maladies ne sont point, comme on le croyait autrefois et comme le croit encore aujourd'hui le vulgaire, produites par un *lait répandu*, c'est-à-dire par le transport du lait sur un organe, mais seulement sont favorisées par la pléthore qui résulte du refoulement des fluides destinés aux mamelles dans le torrent de la circulation.

Ces fluides refluent le plus souvent vers la matrice, et forment ces lochies de si longue durée qui se continuent quelquefois en flueurs blanches; tandis que les suites de couches, chez les femmes qui allaitent, ne durent en général que quelques jours. C'est encore la source de ces écoulemens séreux de l'utérus qui peuvent à la longue amener des squirrhes, des ulcères de cet organe, et qui toujours rendent la femme faible et languissante, en troublant les fonctions digestives.

On a remarqué que, chez les femmes qui allaitent, la fièvre de lait, si elle existe, est légère et nullement dangereuse, tandis que celles qui s'en abstiennent en sont atteintes d'une manière plus ou moins forte, et quelquefois avec un danger réel.

Il est encore d'observation que la mère qui nourrit jouit d'un meilleur appétit, que ses digestions se font mieux; enfin que toutes ses fonctions s'opèrent avec plus d'aisance.

L'allaitement étant regardé par les auteurs comme un des meilleurs moyens que l'on puisse employer pour la guérison des maladies aiguës dont sont atteintes les nouvelles accouchées, ne serait-il pas raisonnable de penser, avec M. *Gardien*, qu'employé avant leur

existence, il aurait pu, dans plusieurs cas, en prévenir le développement?

Enfin il paraît que les femmes qui ont suivi le vœu de la nature passent ordinairement l'époque critique sans que leur santé en soit altérée; cette révolution, si orageuse pour un grand nombre, s'opère chez elles sans peine, parce que, comme le dit le praticien que je viens de citer, l'utérus jouit encore de sa force et de sa vigueur; cet organe n'ayant pas été forcé de livrer passage à une humeur que, dans sa marche naturelle, il n'était pas destiné à évacuer.

Cependant, dira-t-on, l'on voit des femmes qui ont eu jusqu'à dix ou douze enfans, et en ont confié l'allaitement à des nourrices sans en éprouver aucun accident. Je répondrai que ces femmes, pour avoir échappé à bien des dangers, n'y ont pas moins été exposées. Les mères ne doivent pas se laisser influencer par des exemples si dangereux; car il est bien prouvé par l'expérience qu'il périt beaucoup plus de femmes pendant les couches et des suites des couches, lorsqu'elles n'allaitent pas que lorsqu'elles s'acquittent de ce devoir.

Mais s'il est avantageux pour la mère de nourrir, l'intérêt de son enfant doit encore être pour elle un motif aussi puissant. Une nourrice ne pourra pas, comme elle, lui fournir un lait analogue à sa constitution et à ses besoins. On entend quelquefois faire cette objection : Comment le lait d'une nourrice serait-il funeste, lorsque ses propres enfans jouissent tous de la meilleure santé? C'est que ces enfans, avant de se nourrir du lait de leur mère, ont puisé leur constitution dans son sein; et qu'il est faux de croire qu'une femme peut nourrir l'enfant d'une autre parce qu'elle est propre à nourrir le sien. Le lait d'une nourrice, aussi bien portante qu'on veuille la supposer, ne vaudra jamais autant pour l'enfant que celui de la mère, si d'ailleurs elle est en bonne santé. Le lait de la mère, dit *Desormeaux*, est tellement la nourriture par excellence qu'on puisse offrir au nouveau-né, qu'on a vu fréquemment des femmes dont le lait était d'une qualité médiocre avoir cependant des enfans de la

santé la plus florissante ; si on leur confiait des nourrissons étrangers, ils ne tardaient pas à dépérir entre leurs mains.

D'un autre côté, l'enfant apporte en naissant dans ses intestins une substance animale épaissie, visqueuse, connue sous le nom de *méconium*. Le séjour prolongé de cette substance peut être suivi d'accidens (*Baumes* attribue à l'irritation occasionée par le méconium retenu l'ictère des nouveau-nés) ; il est donc important qu'elle soit évacuée. Rien n'est plus propre à remplir cette indication que le premier lait fourni après l'accouchement; on l'appelle *colostrum :* c'est un liquide jaunâtre, qui par sa nature est très-propre à lubrifier la surface interne du conduit intestinal, à en solliciter doucement les contractions, à délayer le méconium, et ainsi à faciliter l'expulsion de cette matière. Mais, comme le lait ne jouit de ces propriétés purgatives qu'immédiatement après l'accouchement, l'enfant qui doit téter une nourrice étrangère sera privé des avantages qu'il aurait retirés de ce colostrum que lui aurait fourni le sein de sa mère.

Les qualités du lait changent avec le temps : d'abord séreux, il devient de plus en plus consistant, en sorte qu'un lait de six mois ne peut convenir à un nouveau-né, et réciproquement. Il existe, à la vérité, plusieurs exemples de nourrices qui ont élevé jusqu'à trois et même quatre enfans avec le même lait; mais ces exemples sont des exceptions qui n'empêchent pas que l'on ne puisse établir, comme une règle générale prouvée par l'observation, qu'il y a du danger à donner un lait trop vieux à un enfant nouveau-né. L'opinion que la succion, opérée par un jeune enfant, peut rajeunir le lait, n'est qu'un préjugé. La progression toujours croissante de la partie alimentaire du lait, progression nécessaire à cause du développement des forces digestives de l'enfant, ne peut se trouver que chez la mère ou chez une femme qui serait accouchée à la même époque. En donnant un enfant à une nourrice dont le lait est déjà ancien, on le force à prendre une nourriture que son estomac ne peut pas encore digérer : peut-être est-ce là une des causes qui font périr tant d'enfans à la mamelle. M. *Dugès*, professeur d'accouchemens à la faculté de Mont-

pellier, dit avoir remarqué, dans les hôpitaux où l'on entretient des nourrices destinées à allaiter temporairement les nouveau-nés, que ces derniers dépérissaient rapidement entre leurs mains, malgré l'abondance du lait, et que cet effet était d'autant plus sensible que la nourrice était plus ancienne, tandis que son enfant à elle, sans être mieux partagé pour les soins et la quantité de l'aliment, ne cessait de croître en force et en embonpoint. Ne peut-on pas, avec *Frank*, comparer ces enfans à des plantes qui, transplantées de leur sol natal sur un terrain étranger, y prennent lentement et faiblement racine, se flétrissent, se dessèchent, et meurent ou se dénaturent.

Comment d'ailleurs espérer de trouver dans une nourrice les soins empressés et soutenus d'une mère? Une mère sent pour son enfant, elle l'éloigne de tout danger, devine ses besoins, se prête à son langage. « Il n'y a que la tendresse maternelle, dit *Buffon*, qui soit capable de cette vigilance continuelle, de ces petites attentions si nécessaires; peut-on l'espérer d'une nourrice mercenaire et grossière? »

Quelquefois la nourrice laisse croupir l'enfant dans ses excrémens jusqu'à l'heure qu'elle a fixée pour le changer de linge; alors la peau s'enflamme, s'excorie; il souffre, il pousse des cris qui l'exposent à un engorgement cérébral, à contracter des hernies, etc.; elle ne craint pas plus de l'abandonner à lui-même pour s'occuper de divers travaux; et une fois qu'elle l'a perdu de vue, elle n'a plus d'égards pour les souffrances qu'il peut éprouver et les besoins qui peuvent lui survenir pendant son absence. Elle arrive enfin, dégouttante de sueur; elle le trouve souffrant, demandant par des cris qu'on vienne le soulager; elle lui présente son sein, ne comptant pour rien l'altération que la sueur peut faire subir au lait, et les dangers qui peuvent s'ensuivre pour l'enfant. Cependant il suffit quelquefois qu'une femme donne, dans cet état, à téter à un enfant pour le jeter dans des convulsions.

De plus, sous l'apparence d'une santé florissante, une nourrice peut cacher le germe d'une maladie susceptible d'être transmise à

son nourrisson. Elle peut encore être sujette à diverses passions. Les anciens croyaient que l'enfant suçait avec le lait de sa nourrice ses passions et ses vices. Qui ne connaît le passage de Virgile où Didon, outrée de la fuite d'Énée, lui reproche sa perfidie, en disant qu'il a pris naissance sur les rochers du Caucase, et qu'il a suçé le lait d'une tigresse d'Hyrcanie :

Nec tibi diva parens, generis nec Dardanus auctor,
Perfide ; sed duris genuit te cautibus horrens
Caucasus, Hyrcanæque admôrunt ubera tigres.

Déodat rapporte qu'une fille de sept ans était passionnée pour les liqueurs spiritueuses, parce qu'elle avait été allaitée par une femme sujette à s'enivrer. Quelques auteurs soutiennent encore que le moral d'une nourrice influe sur celui de son nourrisson. L'expérience de *Desormeaux* lui a prouvé que cette opinion n'était pas fondée. Mais il est incontestable que le moral des nourrices influe sur le physique des enfans ; il faut donc, comme le recommande le philosophe de Genève, qu'une nourrice soit aussi saine de cœur que de corps ; car les affections morales, la colère surtout, ont sur le lait une grande influence, et lui impriment constamment des propriétés délétères. D'après les expériences de MM. *Deyeux* et *Parmentier*, les passions violentes altèrent instantanément le lait de manière à changer sa couleur et sa saveur : ainsi, au lieu d'être blanc, doux et sucré, il devient séreux, fade et jaunâtre. *Boërhaave* rapporte qu'un accès de colère rendit le lait d'une nourrice si pernicieux, que son enfant, l'ayant tétée peu de temps après, eut dans le moment même une attaque d'épilepsie, maladie à laquelle il resta sujet pendant toute sa vie. *Petit-Radel* a cité un exemple à peu près semblable. Une nourrice négresse fut horriblement maltraitée pour une faute très-légère ; le lait qu'elle donna peu de temps après à l'enfant de sa maîtresse devint un poison pour lui. Il éprouva des coliques et des convulsions qui firent craindre pour ses jours. Ces exemples, qu'on pourrait multiplier à l'infini, prouvent combien la tranquillité d'âme et le calme des passions sont néces-

saires à une femme qui allaite, et avertissent le médecin qu'il n'est pas moins important de porter son attention au bon état du moral qu'à celui du physique.

En confiant l'enfant à une nourrice, on n'a pas seulement à redouter les qualités pernicieuses de son lait, mais encore qu'elle n'y substitue une nourriture factice, ce qui peut arriver si elle vient à perdre son lait par une grossesse qu'elle se gardera bien d'avouer. Alors elle gorgera son nourrisson d'une bouillie que son estomac, trop faible, ne peut pas encore digérer, et qui devient la cause de vomissemens, de diarrhées, et de ces engorgemens des glandes du mésentère connus sous le nom de *carreau.*

Je ne parlerai point des avantages moraux de l'allaitement, de ces nombreuses jouissances dont la femme se prive, en consentant, sans aucune raison légitime, à voir s'éloigner de son sein le fruit de ses amours; de ce délicieux sentiment qu'éprouve la mère qui nourrit, en voyant pour la première fois son fils sourire à ses caresses; des nœuds de l'hymen resserrés, de l'union plus grande dans les familles, de la liaison plus affectueuse et plus durable entre la mère et l'enfant, etc. C'est plutôt du domaine du philosophe que de celui du médecin; plusieurs s'en sont occupés, et ont parfaitement développé ces avantages : Rousseau, entre autres, joignant le charme de l'éloquence à l'ascendant du raisonnement, le sentiment à la conviction, sut, dans le siècle passé, persuader aux femmes de nourrir elles-mêmes leurs enfans, au nom de leur gloire, de leur bonheur, et de leur santé.

C'est donc un devoir pour la mère de nourrir elle-même son enfant. Son propre intérêt et celui de l'enfant doivent la porter à se conformer au vœu de la nature. Toutefois, il serait dangereux d'adopter cette assertion de Rousseau, que l'enfant ne peut pas avoir de nouveau mal à craindre du sang dont il est formé. Un lait fourni par une mère malade pourrait augmenter le mal primitif. Ainsi, quelque réels que soient les avantages de l'allaitement maternel, on ne peut cependant pas étendre cette obligation à toutes les femmes indistinctement.

Les femmes qui n'ont que peu de lait, ce qui arrive quelquefois quand elles ont été mariées trop jeunes, ou dans un âge avancé, ne pouvant fournir à l'enfant une nourriture suffisante, ne devront point allaiter. Il en est de même de celles dont le lait est trop séreux. Il est vrai que lorsque cet excès de fluidité ne provient que de quelques causes accidentelles, par exemple de la mauvaise qualité des alimens que prend la femme, on peut y remédier, et procurer au lait plus de consistance en prescrivant un meilleur régime; mais on ne corrige jamais l'excès de fluidité qui dépend de la faiblesse des organes ou de la constitution de la femme.

Devront également s'abstenir d'allaiter, celles qui sont entachées d'un vice héréditaire ou contagieux (les scrophules, le rachitis, le scorbut, le cancer, etc.), dont la transmission ne peut qu'être confirmée par l'allaitement maternel, tandis que le lait d'une nourrice saine et vigoureuse peut en détruire ou au moins en atténuer les effets.

Mais parmi les vices physiques, il en est qui, loin d'être une exception, doivent au contraire exiger l'allaitement maternel : tels sont ceux qui sont de nature à se communiquer de l'enfant à la nourrice, la gale, la syphilis surtout, qui peut avoir des suites si redoutables. La femme, dans ces cas, devra elle-même allaiter en même temps qu'elle se soumettra à un traitement approprié ; ainsi l'enfant trouvera le remède dans le sein même où il a puisé le mal.

L'existence d'une maladie chronique, la disposition à la phthisie, sont encore des contre-indications. Cependant quelques auteurs, *Morton* entre autres, ayant remarqué les progrès rapides de la phthisie après l'accouchement, regardent l'allaitement comme le moyen le plus sûr d'arrêter la marche de cette maladie. Cette observation me paraît juste, mais elle ne doit pas, pour procurer quelques légers avantages à la mère, engager le praticien à compromettre la santé de l'enfant, en lui faisant sucer un lait qui ne peut lui être que préjudiciable. On peut, suivant le conseil de M. *Gardien*, procurer à la mère le bienfait de l'allaitement, pendant un mois ou six semaines, avec des chiens

nouveau-nés et de forte race, qui sollicitent tout aussi sûrement l'excrétion du lait. Toutefois, si, en proposant cette méthode, on craignait d'alarmer la femme sur son état, on peut lui représenter que ses forces et sa santé ne lui permettant pas d'allaiter long-temps, et que le changement de lait étant presque toujours préjudiciable à l'enfant, il est à propos de le confier sur-le-champ à une nourrice.

La faiblesse de la constitution n'est pas toujours une contre-indication de l'allaitement; on a vu des femmes faibles et languissantes recouvrer des forces et de la fraîcheur pendant le temps qu'elles nourrissaient.

Les femmes à passions fortes feront mieux, dans l'intérêt de leur enfant, de ne pas allaiter; car, comme nous l'avons vu, ces affections morales influent puissamment sur les qualités du lait.

Le luxe, l'abus des plaisirs, le défaut d'exercice, ont détérioré le physique, et par suite le moral, chez beaucoup de femmes des grandes villes; la civilisation, en les éloignant de plus en plus de la nature, leur a interdit en quelque sorte une fonction naturelle qu'elles ne sont plus en état de remplir. *Clarke* attribue la grande mortalité des nouveau-nés, à Londres, à ce que presque toutes les mères ont pris l'habitude de garder leurs enfans dans la ville pour les nourrir elles-mêmes. Quelque partisan que l'on soit de l'allaitement maternel, on est bien forcé de convenir que, dans notre état actuel de civilisation, un allaitement étranger devient quelquefois indispensable, et aussi avantageux à la mère qu'à l'enfant. Ces femmes ne sauraient donc mieux faire que de confier leurs enfans à des nourrices de la campagne; « ils y trouveront, comme le dit *Roussel*, dans son Système physique et moral de la femme, dans un lait assaisonné par la tempérance et la frugalité qu'une paysanne robuste leur fournira, le remède à des maux produits par des vices opposés à ces vertus; ils se dépouilleront dans cette source pure des levains infects qu'on leur a transmis avec la vie; ils recevront une existence plus solide que celle qu'ils doivent à des parens énervés, et à peine en état de soutenir la leur. »

Si une grossesse survient pendant l'allaitement, est-ce une raison suffisante pour suspendre cette fonction ? Cette question a été l'objet de bien des controverses. Il est vrai que l'état de grossesse altère quelquefois le lait de certaines nourrices ; non-seulement il diminue de quantité, mais il devient plus séreux et cause des diarrhées. Cependant l'analogie et l'expérience nous prouvent que l'on a exagéré les dangers que court l'enfant en suçant le lait d'une femme enceinte : l'analogie, car nous voyons les animaux allaiter souvent jusqu'au moment où ils mettent bas de nouveau, sans qu'il en résulte d'inconvénient ni pour les uns, ni pour les autres de leurs petits : l'expérience, car *Van-Swiéten*, *Lamotte*, *Puzos*, etc., ont vu des enfans se bien porter quoique leurs nourrices fussent grosses. Il est peu de praticiens qui n'aient eu occasion de voir des cas semblables. Beaucoup de femmes peuvent donc continuer d'allaiter, quoiqu'elles soient enceintes, tant que l'enfant est bien portant et paraît profiter de la nourriture qu'il puise au sein de sa mère ; mais si le lait s'altère, perd de sa consistance ou diminue de quantité, si l'enfant dépérit, il faut de suite faire cesser l'allaitement.

Quelques auteurs ont prétendu aussi qu'on devait cesser l'allaitement par cela seul que les règles venaient à reparaître. La conduite à tenir dans ce cas doit être subordonnée au tempérament de la femme. Si le flux menstruel vient à reparaître chez une femme forte et pléthorique, c'est que l'enfant ne consomme pas assez ; si son lait d'ailleurs conserve ses bonnes qualités, elle peut continuer de nourrir sans danger ni pour elle, ni pour l'enfant ; ce n'est que lorsqu'elle est faible et délicate que cette évacuation périodique, jointe à celle du lait, pourrait l'épuiser et tourner au préjudice de l'enfant : il est prudent alors qu'elle s'abstienne de nourrir. Si, comme cela s'est vu quelquefois, l'enfant refuse le sein pendant la période menstruelle, mais qu'il profite dans l'intervalle, on suspend l'allaitement pendant ce temps, et on y supplée par une nourriture artificielle.

Il existe encore quelquefois certains vices de conformation chez la mère qui rendent l'allaitement impossible : tels sont l'absence ou l'im-

perforation du mamelon. C'est alors que l'on se trouve heureux que l'art puisse suppléer à la nature en défaut. On est bien forcé, dans ces cas, de donner à l'enfant une nourriture artificielle, ou, ce qui vaut toujours mieux, de le confier à une nourrice; car, malgré les inconvéniens attachés à l'allaitement étranger, il est encore préférable à l'allaitement artificiel; et d'ailleurs on peut trouver de ces nourrices qui, comme on en voit, se dévouent, avec une générosité qui étonne, pour le salut de leurs nourrissons, et dont la santé, la bonté de caractère et la douceur des mœurs méritent la confiance publique.

L'enfant peut aussi apporter en naissant des vices physiques qui mettent des obstacles ou même s'opposent complètement à toute espèce d'allaitement : ainsi, l'occlusion des lèvres, leur adhérence aux gencives, l'adhérence de la langue au palais, le filet sous la langue, le bec-de-lièvre, etc. Ces diverses circonstances nécessitent les secours de la chirurgie. Mais je ne crois pas devoir m'en occuper; ce serait m'étendre au-delà des limites que je me suis tracées.

FIN.

HIPPOCRATIS APHORISMI.

I.

Mulieri in utero gerenti si mammæ ex improviso graciles fiant, abortit.

II.

Mulieri sanguinem evomenti, menstruis erumpentibus, solutio fit.

III.

Duobus doloribus simul obortis, non in eodem loco, vehementior obscurat alterum.

IV.

Lassitudines sponte obortæ morbos denuntiant.

V.

Cùm morbus in vigore fuerit, tunc vel tenuissimo victu uti necesse est.

VI.

Qui sanguinem spumosum exspuunt, his ex pulmone talis rejectio fit.

VII.

In morbis acutis, extremarum partium frigus, malum.

VIII.

Morborum acutorum non omninò tutæ sunt prædictiones, neque mortis, neque sanitatis.

IX.

Mulieri in utero gerenti si alvus multùm fluxerit, periculum ne abortiat.

X.

Mulieri, menstruis deficientibus, è naribus sanguinem fluere, bonum.

XI.

Mulier non laborat podagrâ, nisi menses ipsi defecerint.

XII.

Autumnus tabidis malus.